

Une résolution soumise par la ville de Montréal, QC

Montréal

TRANSFORMER LE BASSIN DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT EN UN CORRIDOR ÉCONOMIQUE BLEU-VERT TOUT EN PRÉSERVANT NOS RESSOURCES EN EAU DOUCE

Mai 2024

ATTENDU QUE le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent forme le plus grand écosystème d'eau douce au monde, fournissant de l'eau potable à plus de 40 millions de personnes et constituant le fondement de la prospérité économique de nos communautés.

ATTENDU QUE les communautés du bassin constituent collectivement la troisième plus grande économie du monde, générant 6 000 milliards de dollars de production économique par an.

ATTENDU QUE l'industrie lourde et le secteur manufacturier ont été prédominants dans certaines parties du bassin, dégradant souvent la qualité de notre eau et perpétuant les défis environnementaux dans les communautés défavorisées.

ATTENDU QUE les efforts de restauration des écosystèmes à l'échelle du bassin génèrent des gains économiques importants pour les communautés locales.

ATTENDU QUE l'investissement de 4,17 milliards de dollars du gouvernement fédéral américain dans l'Initiative de restauration des Grands Lacs depuis 2010 et l'engagement récent de 420 millions de dollars du gouvernement fédéral canadien sont deux contributions importantes à ce cercle vertueux entre protection de l'environnement et développement économique durable.

ATTENDU QUE certains experts prévoient que les migrations climatiques vers les communautés du bassin augmenteront à mesure que les conditions s'aggraveront dans les environnements arides et côtiers au Canada et aux États-Unis, l'accès à l'eau douce constituera un avantage majeur.

ATTENDU QUE les résidents du Canada et des États-Unis sont de plus en plus désireux de vivre, de travailler, d'investir et de se divertir dans des communautés dynamiques offrant un large accès à des modes de vie, des emplois, du développement et des loisirs respectueux de l'environnement.

ATTENDU QUE l'économie bleue connaît une croissance exponentielle, l'eau douce du bassin catalysant des opportunités économiques accrues pour les entreprises innovantes, la revitalisation des secteurs riverains ainsi que les industries des croisières et du transport maritime.

ATTENDU QUE l'économie verte connaît une croissance rapide, avec des entreprises vertes en passe de voir leurs revenus dépasser les 5 000 milliards de dollars d'ici 2025, et des consommateurs de tous âges et de tous horizons exigeant de plus en plus de produits et de services verts.

ATTENDU QUE les gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux du Canada et des États-Unis commencent à prendre des mesures audacieuses pour conduire une transformation économique bleu-vert.

ATTENDU QU'au Canada, le gouvernement fédéral élabore une stratégie d'économie bleue pour encourager l'innovation économique et les investissements dans les communautés riveraines, ainsi que pour progresser vers les objectifs de décarbonation.

ATTENDU QUE l'Ontario a récemment présenté une approche globale pour exploiter le potentiel du secteur maritime des Grands Lacs en termes de bénéfices économiques, environnementaux et sociaux dans la province, complétant la stratégie maritime du gouvernement du Québec.

ATTENDU QU'aux États-Unis, le gouvernement fédéral investit des milliards de dollars pour améliorer la protection des berges, réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser la création de nouvelles industries vertes et bleues.

ATTENDU QUE l'Illinois et le Michigan s'imposent comme leaders dans la révolution des énergies propres, après avoir signé dans leurs lois d'État des plans ambitieux visant à développer les énergies propres et renouvelables, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à créer des emplois dans le secteur environnemental.

ATTENDU QUE la construction d'une économie de l'eau douce florissante nécessite d'attirer les industries vertes et bleues pour favoriser la création d'emplois et l'innovation en matière de climat et d'eau ; construire des secteurs riverains propres et accessibles comme moteurs de revitalisation économique et de communautés équitables ; offrir des sources d'énergie propres et renouvelables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et construire des communautés viables; ainsi que développer le commerce, la mobilité et le tourisme durables et intégrés par voie navigable.

ATTENDU QUE l'Alliance des Villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ait été fondée en 2003 en tant que coalition de dirigeants élus locaux travaillant en collaboration pour promouvoir la santé économique, environnementale et sociale des communautés du bassin, faisant de l'Alliance des villes l'organisation idéale pour faciliter des projets durables, résilients et développement économique inclusif tout en préservant nos ressources en eau douce.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE :

- L'Alliance des Villes lancera la Commission des maires sur la transformation économique pour promouvoir un développement économique durable, résilient et inclusif à l'échelle du bassin, ainsi qu'une gestion appropriée de l'eau douce au bénéfice des générations actuelles et futures.
- La Commission des maires sur la transformation économique élaborera un *Plan d'action pour la transformation économique des Grands Lacs et du Saint-Laurent 2025-2035*, qui sera présenté lors de la prochaine Assemblée générale annuelle de l'Alliance des Villes à Milwaukee, Wisconsin, en mai 2025. Ce dernier constituera une feuille de route pour les communautés du bassin pour saisir ce moment historique pour devenir un corridor économique bleu-vert mondialement reconnu.
- Le *Plan d'action pour la transformation économique des Grands Lacs et du Saint-Laurent* recensera les opportunités d'action pour les municipalités concernant les domaines suivants:
 - La Transformation industrielle : attirer les industries vertes et bleues pour favoriser la création d'emplois et l'innovation en matière de climat et d'eau, tout en protégeant l'écosystème d'eau douce inégalé du bassin.
 - La Transformation énergétique : mettre en place des sources d'énergie propres et renouvelables pour répondre à la croissance attendue de la consommation d'énergie propre par les entreprises, les industries et les habitants.
 - La Transformation des transports : développer le commerce, la mobilité et le tourisme de manière durable, connectée sur le Saint-Laurent et les Grands Lacs.
 - Transformation des secteurs riverains : développer de manière planifiée les secteurs riverains en y faisant cohabiter des usages multiples, notamment résidentiels et récréatifs, afin de créer des centres économiques accessibles et prospères.
- La mairesse Valérie Plante et la Ville de Montréal s'engagent à travailler étroitement avec l'Alliance des Villes et ses membres pour guider la Commission des maires sur la transformation économique et faire progresser sa mission.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE des copies de cette résolution seront distribuées aux : premiers ministres de l'Ontario et du Québec ; aux gouverneurs des huit États riverains des Grands Lacs ; au groupe de travail sur les Grands Lacs au Congrès américain ; aux ministres et porte-paroles canadiens sur les questions pertinentes ; et aux hauts fonctionnaires des gouvernements fédéraux canadien et américain, selon le cas.